



## Supplement familial cumulable avec le rmi?

Par **jenna69**, le **18/03/2009** à **07:59**

Bonjour, j'ai perçue durant environ 4 ans un supplément familial de la mairie, le père de mes enfants y est employé.

Étant rmiiste, j'ai dû rembourser un indu, car la CAF estime que c'est une pension alimentaire donc déductible du rmi.

Les impôts calculés comme si c'était un salaire car bulletin de salaire et la mairie considère cela comme un supplément et non une pension.

Qui a raison et suis-je en droit de réclamer le remboursement qui m'a été demandé...Merci

Par **Visiteur**, le **18/03/2009** à **08:17**

bonjour,

vous vivez avec le père de vos enfants ?

Par **jenna69**, le **18/03/2009** à **08:28**

Non, je ne vis pas avec lui..Il est avec une femme et a deux enfants. D'ailleurs, ils ne sont pas déclarés ensemble et elle bénéficie depuis plusieurs années de API et ensuite RMI.....

Par **Visiteur**, le **18/03/2009** à **21:12**

si vous ne vivez pas avec lui et que vous percevez une somme, celle ci devait être déclarée à la caf..

normal donc que la caf en prene compte dans vos ressources.

vous receviez cette somme directement de la mairie ?

Par **jenna69**, le **19/03/2009** à **07:48**

Cette somme est déclarée a la caf, aux impots, ect...mais pourquoi la deduire du rmi comme si c'etait une pension alimentaire ce qui n'est pas le cas?!

Quelqu'un qui va travailler 2 jours dans le mois, son rmi ne sera pas deduit des deux jours de travail?

Par **Visiteur**, le **19/03/2009** à **08:14**

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11904.xhtml>

copié collé :

R[citation]essources prises en compte pour le calcul du RMI :  
es indemnités journalières en espèces de sécurité sociale pour maladie, accident de travail,  
les allocations de chômage,  
les retraites, pensions et rentes,  
les prestations familiales,  
l'allocation aux adultes handicapés,  
les revenus issus de biens mobiliers et immobiliers et de capitaux,  
et, pour une valeur forfaitaire, les revenus d'activité ou de stages.[/citation]

donc votre supplément familial vient bien en deduction du calcul du rmi...

Par **jenna69**, le **19/03/2009** à **10:24**

Ok merci.....Bizaremment les administrations ne sont pas d'accord entre elles..